



364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2024/Jura/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 1/4

Assurance R.C.P

WTW France / Département Sport Immeuble Quai 33 33/34 quai de Dion Bouton CS70001 - 92814 Puteaux Tél. 09 72 72 01 19 ffrandonnee@grassavoye.com

Contrat n°: 41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA/Assurancecrédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n°: 4000716162 /0

Notice d'information préalable Séjour Randonnée 2024 Destination « JURA / PREMANON » Du Dimanche 2 juin 2024 au Samedi 8 Juin 2024 : 7 jours / 6 nuits

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC ou plus

Nota - Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2023/2024 avec assurance RC ou plus, ou titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 44 maximum - Déplacement en autocar grand tourisme







I - HEBERGEMENT PENDANT LE SEJOUR :

VVF Jura – Les Rousses - 780 Chemin des Maquisards – Le Mont Fier – **39220 Prémanon** -Tél. 03 84 60 78 51 Piscine intérieure chauffée

Situé à quelques kilomètres de la frontière suisse, le **VVF Jura Les Rousses à Prémanon (Altitude de la station : 1120 m)** vous permettra de profiter d'une nature riche, d'un pays de lacs, de forêts et de moyenne montagne. Si vous êtes rando ou balades à vélo, vous saurez, à coup sûr, apprécier les beautés du relief jurassien. Pendant vos vacances à Prémanon, prenez le temps de découvrir cette région qui a su préserver ses traditions.

Séjour en pension complète : Lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni, ménage fait en fin de séjour.

Apéritif de bienvenue, un repas terroir, animations dont un groupe musical ou un spectacle en soirée.

Type d'hébergement : En formule CONFORT : 2 personnes dans la même chambre avec une seule salle d'eau et WC à partager

II - MOYEN DE DEPLACEMENT : En Autocar grand tourisme : Cars GERARDIN - 33220 PINEUILH

Nota - L'organisateur se réserve le droit de retenir, le cas échéant, un autre autocariste que celui précisé ci-dessus, s'il y avait un quelconque problème.

Départ de la place de l'Etoile à La Roche Chalais le Dimanche 2 Juin 2024 (en tout début de matinée) :

Heure à confirmer quelques jours avant le départ

Retour le Samedi 8 juin 2024 en début de soirée (horaire non défini à ce jour)



364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2024/Jura/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 2/4

III - PROGRAMME:

Le programme ci-dessous (J1 à J7) est donné à titre indicatif ; il pourra faire l'objet d'amélioration, de modifications ou changements

• Dimanche 2 juin 2024 :

Départ de la Place de l'Etoile à La Roche Chalais vers le lieu du séjour - Heure à confirmer Arrivée en fin d'après-midi au VVF à Prémanon, mise à disposition des chambres et installation, apéritif de bienvenue

• <u>Lundi 3 juin 2024</u>: Randonnées avec pique-nique tiré du sac à Foncine Le bas (Approche en car)

Proposition 1 : Gorges de la Saine et de la Langouette : 10 km (dénivelé + 274 m) -> parcours en cours d'étude

Proposition 2 : Lac Rouge des Truites – Lac à La Dame - Gorges de la Saine et de la Langouette : 18 Km (dénivelé+ 400m)

• Mardi 4 juin 2024 : Randonnées avec pique-nique tiré du sac à Le Frasnoy (Approche en car)

Proposition 1 : Les cascades du hérisson, la boucle du randonneur :13 km (dénivelé +330 m)

Proposition 2 : Les cascades du Hérisson et les 4 lacs : 23 Km (dénivelé + 593 m) (7 Merveilles : Classées au titre de la protection des paysages depuis avril 2002)

• Mercredi 5 juin 2024 : Repos du chauffeur → Journée sans bus : Randonnées avec Pique-nique tiré du sac

Proposition 1: Le Pont Perroud : 10 km (dénivelé +280 m)

Proposition 2 : Le Tour de Prémanon : 18 km (dénivelé + 782 m)

• <u>Jeudi 6 juin 2024</u> : Randonnées avec Pique-nique tiré du sac (Approche en car) à Septmoncel les Molunes pour le G2 et à Lamoura pour le G1

Proposition 1 : La Vigoureuse : 9,500 Km (+ 300 m)

Proposition 2 : Le sentier des Chamois, les Gorges du Flumen : 16 km kms (dénivelé - + 1000 m) - Classé Patrimoine Naturel D'intérêt National

• Vendredi 7 juin 2024 : Randonnées avec pique-nique tiré du sac à Bellefontaine (Approche en car)

Proposition 1 : Bois de Chaux Mourant : 11 km (dénivelé : + 280 m)

Proposition 2 : Roche Bernard et Roche Champion : 16 km (dénivelé + 594 km)

- → Suivi de la visite du fort des Rousses (en attente de confirmation concernant la date)
 - « Le Fort des Rousses, ou Fort Général Henry Martin depuis 1984, est un vaste ouvrage militaire construit sous le second empire, situé sur une position dominante occidentale de la commune des Rousses composé de 3 bâtiments, parties visibles de plusieurs niveaux souterrains. Aujourd'hui, le château sert en grande partie à affiner du fromage dans les différentes caves. »
 - Samedi 8 juin 2024 : Départ après le petit déjeuner

Trajet retour (pique-nique en cours de route fourni par le VVF) - Arrivée en début de soirée à La Roche Chalais

IV - ACCOMPAGNEMENT SUR PLACE:

Les randonnées, sauf cas contraire, seront accompagnées et encadrées par l'organisateur de ce séjour (membres licenciés et animateurs de votre club de randonnée) ; ces dernières seront étudiées afin que chacun puisse profiter pleinement de ce séjour (niveau et distance).

Nota - L'organisateur se réserve le droit de faire appel à des guides locaux si nécessaire -> voir Par. V : Non inclus

L'ordre des randonnées peut être modifié, une randonnée peut être annulée et/ou remplacée, ceci en fonction d'un évènement météorologique, ou autres contraintes inattendues, etc.



364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2024/Jura/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 3/4

V - COUT DU SEJOUR:

560 € variable par personne (en pension complète, transport compris)

Le montant indiqué ci-dessus comprend :

- La pension complète du dîner du 1^{er} jour (Dimanche soir) au déjeuner du dernier jour (sous forme de pique-nique fourni par le centre d'hébergement),
- La taxe de séjour.
- Le transport en autocar grand tourisme,
- L'assurance « Groupes » Multirisques souscrite par l'organisateur en même temps que la réservation du séjour au VVF Jura les Rousses : Contrat n° 4497,
- La visite prévue au programme,
- La contribution financière UEIT (Utilisation de l'Extension Immatriculation Tourisme du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Dordogne)

Non inclus:

- ✓ Le pique-nique du 1er jour (jour du départ : dimanche midi),
- ✓ Les services de guides/animateurs de randonnées locaux en cas de nécessité,
- ✓ Le supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité),
- ✓ Toute autre prestation non incluse dans le séjour ou le programme de base, autres frais imprévus présentés par le village vacances, les dépenses personnelles,
- ✓ <u>Les assurances fédérales optionnelles facultatives</u> (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) proposées par la FFRP,
- ✓ D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

VI - INSCRIPTIONS - PAIEMENTS:

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la diffusion de cette notice avec une date limite au 30 Octobre 2023. (dans la limite des places disponibles)

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation (acompte) de 160 € par personne (Chèque à l'ordre de March'Double accompagné de la fiche en annexe dûment complétée)

Solde de 400 € en totalité par personne avant le 30 Avril 2024

Vous avez également la possibilité d'un paiement échelonné selon la grille ci-dessous (par personne), à savoir :

30 Novembre 2023	100€	31 Mars 2024	100 €
31 Janvier 2024	100 €	30 Avril 2024	100 €

(Chèque à l'ordre de March'Double)

VII - ASSURANCES FACULTATIVES :

L'organisateur de ce séjour a obligation de vous informer de l'existence d'assurances individuelles facultatives proposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Ce document de souscription sera joint à votre bulletin d'inscription définitif.



364 Avenue Winston Churchill - 24660 Coulounieix Chamiers Tel. 05 53 53 71 46 – e-mail : dordogne@ffrandonnee.fr

Référence interne : Juin_2024/Jura/S06
Tourisme / Annexe 12 Notice préalable d'information
Page 4/4

VIII - FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son séjour à tout moment ; il doit en faire part à l'organisateur par écrit qui prendra connaissance des conditions annotées dans le contrat de réservation avec le centre d'hébergement, mais d'une manière générale :

Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 % du montant global du séjour est dû Entre 30 et 8 jours avant la date de d'arrivée : 50 % du montant global du séjour est dû Entre 7 jours et la date de d'arrivée : 100 % du montant global du séjour est dû

⇒ IX – PRECISONS COMPLEMENTAIRES ASSURANCE GROUPE :

<u>Une assurance « Groupes » Multirisques a été souscrite</u> par l'organisateur en même temps que la réservation du séjour au VVF Jura les Rousses : Contrat n° 4497.

Sont ici inclus : l'annulation toutes causes justifiées, l'interruption de séjour, l'assistance et le rapatriement...

Le montant de cette assurance est inclus dans le coût du séjour proposé par l'organisateur et ce, pour chaque participant inscrit (licencié FFRandonnée ou avec Pass-découverte dont la validité couvre la totalité du séjour).

Nota - L'assurance ne prend en aucun cas en charge les frais de transport suite à un retour prématuré (excepté s'il s'agit d'un événement garanti figurant sur la liste contractuelle de l'assurance).

X – DIVERS:

Selon les conditions climatiques sur place les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, en vigueur au moment du séjour, ce demier pourra être modifié ou annulé.

De ce fait en cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

XI - CESSION DU SEJOUR:

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance RC (ou d'un pass découverte valide).

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire ; cependant les contributions UEIT resteront acquises. Le participant remplaçant devra remplir, dès que possible, un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, de la contribution UEIT, éventuellement des primes d'assurances facultatives.

Nota: Sont jointes à cette notice, les Conditions Générales de Vente (Articles R.211-3 à R. 211-11 du Code du Tourisme) → se référer à IMv9/Annexe 12 bis maj au 24 septembre 2019 (consultables également sur le site de l'association : https://marchdouble24490.wixsite.com/marchdouble

Rédaction :

Correspondant Tourisme March'Double : Annie Martin Secrétaire March'Double : Jean-Luc Duchêne

Date: 9 Octobre 2023